Méthodologie pour effectuer les prélèvements matériaux et produits AMIANTE

Dans le but d'éviter la dissémination des fibres d'amiante, tant pour l'opérateur effectuant le prélèvement, que pour la protection du public face à l'exposition aux fibres d'amiante, les opérateurs de repérage suivent de manière systématique ces règles strictes lorsqu'ils sont amenés à prélever des échantillons de matériaux à des fins d'analyses.

1) *Mise en place des mesures de protection collective :*

   - *Evacuation des personnes si nécessaires*
   - *Mise en place d'une zone temporaire de protection collective (chaine, plot, rubalise…)*
   - *Réalisation des prélèvements en zone inoccupée*

2) *Équipements de protection individuelle en application avec l'Arrêté du 7 mars 2013 :*

   - *Combinaison à usage unique de catégorie 3 et de type 5/6 avec cagoule (Classification issue de la norme NF EN ISO 13982-1 et son amendement de 2011)*
   - *Gants étanches de type Mappa et à usage unique*
   - *Des surchausses à usage unique*
   - *APR filtrant avec demi-masque équipé de filtres P3*

   (Classification issue de la norme NF EN ISO 143 de mai 2000)

   - *Scotch étanche amiante*

3) *Mise en place de l'outil de prélèvement :*

   Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer un minimum de poussière, si nécessaire, les alentours du prélèvement seront protégés par un polyane, ce dernier, à l'issue du prélèvement, sera évacué dans un sac à déchets Amiante en vue de son élimination en décharge agréée.

   - *Prélèvement réalisé suivant les modes opératoires établis en février 2020, avec réduction de l'émission de poussière par système d'humidification et aspiration Très Haute Efficacité (THE) à la source*

4) *Conditionnement de l'échantillon :*

   - *Chaque échantillon sera mis en double ensachage étanche conformément à la réglementation en vigueur et, portera un repérage indélébile permettant sans risque d'erreur, son identification en correspondance avec la fiche de prélèvement établie pour chaque échantillon.*

5) *Stabilisation de la zone de prélèvement :*

   - *Chaque zone de prélèvement sera stabilisé au surfactant de la marque « ATP-SOL » afin de ne pas disséminer les fibres*
   - *Stabilisation de la zone impactée sera effectuée afin de limiter la contamination et de permettre une remise en service des zones pour le publique par le biais d'un enduit de rebouchage de couleur blanche.*

6) *<u>Marquage du prélèvement :</u>*

- *Afin de repérer et d'identifier sur site les échantillons, ceux-ci sous l'accord du donneur d'ordre, seront noté à la bombe de peinture pour permettre à chaque acteur intervenant la localisation précise ou cas contraire, ils seront notés sur une petite étiquète autocollante de couleur blanche, dans le souci de la discrétion vis à vis du public.*

7) *<u>Décontamination :</u>*

- *Les outils et gants de l'opérateur seront décontaminés soigneusement après chaque prélèvement au moyen de lingettes à usage unique afin d'éliminer tout risque de contamination croisée.*
- *Les sachets de prélèvements seront également décontaminés soigneusement au moyen de lingettes à usage unique*

Méthodologie pour effectuer les prélèvements enrobés AMIANTE et HAP

Dans le but d'éviter la dissémination des fibres d'amiante, tant pour l'opérateur effectuant le prélèvement, que pour la protection du public face à l'exposition aux fibres d'amiante, les opérateurs de repérage suivent de manière systématique ces règles strictes lorsqu'ils sont amenés à prélever des échantillons de matériaux à des fins d'analyses.

1) *Mise en place des mesures de protection collective* :
   - *Evacuation des personnes si nécessaires*
   - *Mise en place d'une zone temporaire de protection collective (chaine, plot, rubalise, feux tricolores…)*
   - *Réalisation des prélèvements en zone inoccupée*

2) *Équipements de protection individuelle en application avec l'Arrêté du 7 mars 2013 :*
   - *Combinaison à usage unique de catégorie 3 et de type 5/6 avec cagoule (Classification issue de la norme NF EN ISO 13982-1 et son amendement de 2011)*
   - *Gants étanches de type Mappa et à usage unique*
   - *Des surchausses à usage unique*
   - *APR filtrant avec demi-masque équipé de filtres P3 (Classification issue de la norme NF EN ISO 143 de mai 2000)*
   - *Scotch étanche amiante*

3) *Mise en place de l'outil de prélèvement :*

   Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer un minimum de poussière, les alentours du prélèvement seront nettoyés à l'aide d'eau clair et une brosse afin d'éviter tout risque de contamination surfacique du matériau

   - *Matériel utilisé de la marque HILTI avec réduction de l'émission de poussière par système d'humidification et aspiration à la source, carottage de 52mm de diamètre. Si nécessaire, le sol sera protégé par un polyane, ce dernier, à l'issue du prélèvement, sera évacué dans un sac à déchets Amiante en vue de son élimination en décharge agréée.*

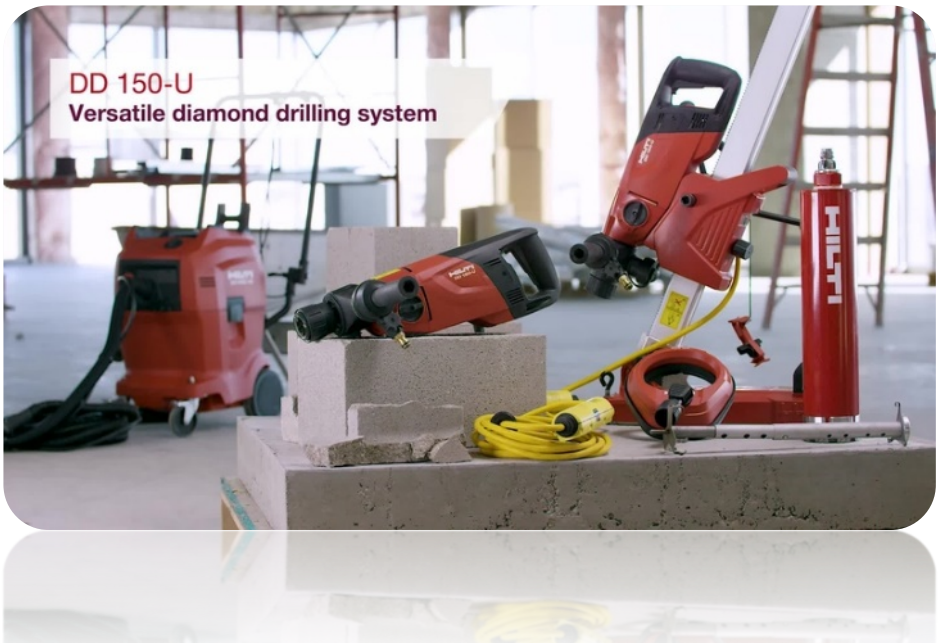

4) *<u>Conditionnement de l'échantillon :</u>*

- *Chaque échantillons couches par couches des carottages seront mis en double ensachage étanche conformément à la réglementation en vigueur et, portera un repérage indélébile permettant sans risque d'erreur, son identification en correspondance avec la fiche de prélèvement établie pour chaque échantillon.*

5) *<u>Stabilisation de la zone de prélèvement :</u>*

- *Chaque zone de prélèvement sera stabilisé au surfactant de la marque « ATP-SOL » afin de ne pas disséminer les fibres*
- *Stabilisation de la zone impactée sera effectuée afin de limiter la contamination et de permettre une remise en service des zones pour le publique par le biais d'un enrobé à froid.*

6) *<u>Marquage du prélèvement :</u>*

- *Afin de repéré et d'identifier sur site les échantillons, Iramiante vous propose de relever les coordonnées GPS à l'endroit du prélèvement, ceux-ci sous l'accord du donneur d'ordre, seront noté à la bombe de peinture pour permettre à chaque acteur intervenant la localisation précise.*

7) *<u>Décontamination :</u>*

- *Les outils et gants de l'opérateur seront décontaminés soigneusement après chaque prélèvement au moyen de lingettes à usage unique afin d'éliminer tout risque de contamination croisée.*

Les sachets de prélèvements seront également décontaminés soigneusement au moyen de lingettes à usage unique